

Plan régional Santé Environnement 3

DDTM 76

**Accompagner les
collectivités et les acteurs
pour un environnement
favorable à la santé**



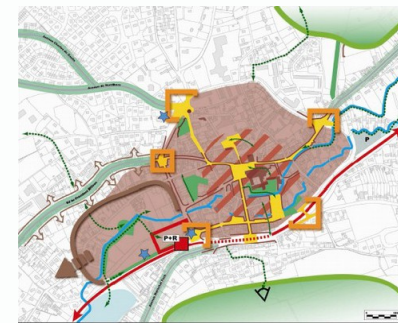
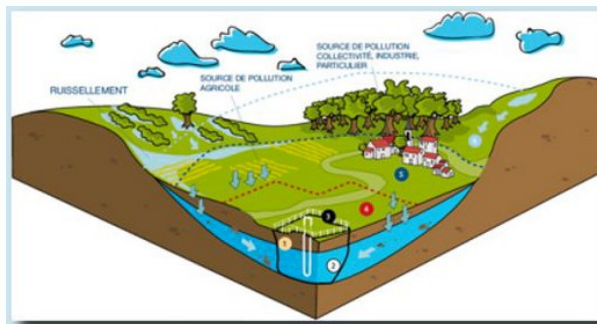
Qu'est-ce que la DDTM ?

- Direction départementale des territoires et de la mer, service interministériel qui exerce dans les domaines de :
 - l'écologie, l'environnement, le développement durable, le logement, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'agriculture, la mer, la pêche, la sécurité et l'éducation routière

- Intérêt : par une approche transversale des problématiques, porter des réponses plus intégrées aux enjeux du territoire autour de quatre priorités :
 - Un développement des territoires intégrant la prévention des risques naturels et technologiques
 - La gestion durable des ressources, milieux et territoires
 - La cohésion sociale territoriale, croisement des politiques d'urbanisme, de rénovation urbaine et d'accès au logement
 - Le développement de l'analyse des territoires

Une action qui contribue à la qualité de l'environnement et donc à la santé

- Aménagement et urbanisme :
 - Limitation de l'étalement urbain, meilleure gestion des mobilités, développement des mobilités douces, réduction des émissions de GES et des polluants liés aux déplacements
- Accompagnement de la transition énergétique
 - Développement des EnR, réduction des émissions de GES
- Politique en faveur de l'habitat : bruit, insalubrité, performance énergétique
- Lutte contre la pollution : qualité de l'eau, coquillage..



Différentes échelles d'intervention, d'accompagnement, de réponses sur les territoires

- Formation, sensibilisation, retour d'expérience, guide pratique :
« une voirie pour tous », « j'habite ma commune », lutte contre
l'habitat indigne, zéro phyto
- Accompagnement transversal - démarche de planification
stratégique : association, portage d'enjeux, conseil, impulsion,
initiation, financement
 - SCoT, PLUi, PDU, PCAET, TEPCV
- Travail à l'échelle du projet
 - EcoQuartier, ANRU, OPAH, bassin d'alimentation de captage
- Arrêté, contrôle
 - Arrêtés fossés, arrêtés de protection de sites sensibles
 - Contrôle sanitaire des coquillages, suivi et détection de
sources de pollutions...